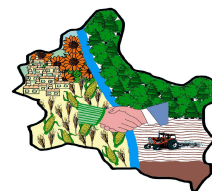


Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt et un mai à dix-neuf heures quinze, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à son siège sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno ACKERMANN, Noël ARDUIN, , Danny BOURGES, Jean-Pierre GERARDIN, Fabienne JAVON , Eric JUBLOT, Virginie LECOURT, Isabelle LEON-DUFFOUR, Nathalie SAULNIER, Patrick TAVELIN, Lucile LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Régis MOREAU, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Daniel ROY, Claude COLLARD, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Joël LALES, Gilbert LE DRUILLENEC, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Samuel GRANDJEAN, Alain VAVON.

Absents excusés : Sonia BOURGEOIS ZIMMERMANN (pouvoir à Florian BOURGEOIS), Bernard MOISSETTE (pouvoir à Michel BEULLARD).

Membres présents : 31

Pouvoirs : 2

Membres afférents au conseil : 33

Membres ayant pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 13 mai 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Danny BOURGES est élue secrétaire de séance.

Madame Bourges demande que la CCOP investisse dans des micros, car il est difficile de suivre les débats et d'y participer quand les conseils communautaires ont lieu dans les salles des fêtes du territoire. Le Président répond qu'on étudiera la question, mais que pour le moment, les assemblées auront lieu dans la salle communautaire où l'acoustique est bonne.

Monsieur Gérardin indique que les élus ne sont pas joignables par téléphone portable quand les assemblées ont lieu dans les villages par manque de réseau, ce qui peut être ennuyeux en cas d'urgence dans leurs communes respectives.

Madame Bourges demande que les dossiers afférents aux conseils communautaires soient transmis sous format papier lorsqu'ils sont importants. Il lui est répondu que cela va à l'encontre de la dématérialisation et des économies de papier. Monsieur Arduin propose que les mairies fassent des tirages papier de ces documents. Monsieur Beullard pense que seule la synthèse de ces documents est importante et qu'elle peut tenir sur une feuille A4.

Marché d'entretien des chemins et des accotements communaux 2014-2015-2016

La commission des travaux et la commission d'appel d'offre ont étudié le dossier et donnent un avis favorable aux conclusions du rapport de la CAO.

Monsieur Roger TAVELIN demande quels chemins seront traités. Le Président rappelle que l'inventaire des chemins et accotements à broyer à été effectué lors du mandat précédent.

Pour les nouveaux élus, le Président résume la genèse du marché : On a constaté que le matériel d'élitage détenu par les communes était obsolète et très coûteux à entretenir ou remplacer. Les calculs ont montré qu'une économie substantielle pouvait être faite par rapport aux travaux en régie en donnant ce travail à faire par des entreprises extérieures. Ce marché est un marché sur 3 ans, renouvelable annuellement. Il sera donc possible de tester les entreprises sur la passe hivernale.

Monsieur Patrick TAVELIN précise qu'il faudra qu'un délégué soit disponible dans chaque commune pour indiquer le travail à effectuer aux entreprises.

Le montant du marché est basé sur un taux horaire de 45 € HT, avec un minimum de 47 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT. Il y aura une facturation individuelle par commune.

Monsieur Francis Moreau soulève le problème de l'élitage des bords de bois appartenant à des propriétaires privés. Dans quelle mesure doit-on intervenir ? La CCOP peut intervenir en cas de carence des propriétaires sur l'entretien des lisières de leurs parcelles. Les propriétaires doivent avoir été mis en demeure d'effectuer les travaux, par un premier courrier simple, suivi d'un second avec accusé de réception si le premier n'a pas été suivi d'effet. La CCOP peut alors se faire rembourser des frais d'élitage entrepris pour le compte des propriétaires.

L'assemblée approuve à l'unanimité le marché suivant :

Attributaire	Prix HT
<i>Lot n°1-Travaux sur les Communes de Dicy, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, Chambeugle</i>	
Entreprise MENARD	
Prix HT	45/h
<i>Lot n°2-Travaux sur les Communes de Charny, Saint Martin sur Ouanne, Grandchamp</i>	
Entreprise MENARD	
Prix HT	45/h
<i>Lot n°3-Travaux sur les Communes de Marchais-Beton, Malicorne, Saint Denis sur Ouanne, Perreux</i>	
Entreprise COLLIGNON	
Prix HT	45/h voies A goudronnées 55/h voies B non goudronnées

Le Président prend la parole pour s'élever contre une indiscretion inadmissible. Il rappelle que les débats sont strictement confidentiels et que seules les délibérations prises par l'assemblée sont publiques. Des mesures pourraient être prises en cas de récidive, en particulier la réduction de la taille des commissions.

Nomination des délégués de la CCOP à e-bourgogne

L'assemblée doit désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la CCOP à e-bourgogne. Le Président demande à Monsieur Piedecocq, qui suit le dossier et était déjà délégué lors de la précédente mandature, s'il souhaite poursuivre cette mission. Monsieur Piedecocq accepte et est désigné délégué titulaire à l'unanimité.

Madame Javon est candidate pour la suppléance. Elle est désignée déléguée suppléante à l'unanimité.

Nomination d'un nouveau délégué à la commission du personnel

Le Président expose que chaque commission comprend une vingtaine de membres, issus des élus de la CCOP et des conseils municipaux des communes membres. En ce qui concerne la commission du personnel, Monsieur Gérardin était absent pour raison de santé lors de la réunion du conseil communautaire au cours de laquelle les commissions ont été formées et n'a donc pas pu postuler. Il souhaite néanmoins y être intégré car il a travaillé dans cette commission lors de la mandature précédente et est administrateur au Centre de Gestion.

Monsieur Régis Moreau demande si toutes les commissions sont ouvertes et en nombre de membre non limité, si bien que l'on peut s'y joindre à tout moment. Monsieur Noël Arduin répond qu'un grand nombre de membres nommés n'est pas une entrave au bon fonctionnement des commissions puisque, en fait, seul un certain nombre de membres sont toujours présents et sont assidus aux travaux de la commission. Monsieur Joël Lalès est de cette opinion. Monsieur Régis Moreau estime que la composition des commissions devrait respecter un équilibre dans l'origine des membres, afin qu'une commune ne soit pas surreprésentée.

Monsieur Michel Beullard propose le vote à bulletin secret pour cette demande. 3 délégués sont pour le vote à bulletin secret. Le vote se fera donc à main levée.

Monsieur Jean-Pierre Gérardin est nommé membre de la commission du personnel par 32 voix pour et 1 voix contre.

Fixation du prix des entrées à la piscine

Le Président expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des entrées à la piscine de Charny pour la saison 2014. Il rappelle que, en 2013, il y a eu une légère augmentation sur la carte d'abonnement et non sur les entrées individuelles.

La question de la gratuité pour les enfants venant sur CLSH est soulevée. Cette proposition est rejetée par 20 voix contre et 13 voix pour.

L'assemblée fixe le tarif des entrées à la piscine comme suit :

- Adultes : ticket 2.30 € ; carte de 20 entrées : 40 €
- Enfants (- 18 ans) : ticket 1.20 € ; carte de 20 entrées : 20 €
- Centre de Loisirs Intercommunautaire : 1 € par entrée par enfant inscrit au CLSH, tarif normal pour les adultes accompagnants, titre émis au nom de l'Association Enfance et Loisirs.

Participation aux frais de scolarité des enfants admis par dérogation dans les écoles de la CCOP

Le tarif de la participation était de 300 € les années précédentes. Monsieur Joël Lalès pense que cette participation est largement sous-estimée par rapport au coût réel. Ce coût devra être calculé pour la CCOP à la fin de l'exercice.

Les délégués votent une participation de 500 € par enfant pour l'année scolaire 2013-2014, par 31 voix pour et 2 voix contre.

Prélèvement automatique des factures EDF

Le Président expose la proposition de convention d'EDF en date du 4 mars 2014, ayant pour objet la fixation des modalités de règlement des dépenses d'énergies ou de services à EDF par prélèvement SEPA sur le compte de la Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

Cette disposition entraînant des problèmes de comptabilité analytique, les conseillers communautaires décident à l'unanimité de ne pas souscrire la convention ayant pour objet la fixation des modalités de règlement des dépenses d'énergies ou de services à EDF par prélèvement SEPA sur le compte de la Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

Avenant au contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF

Le Président expose que le Contrat Enfance Jeunesse souscrit avec la CAF concernait d'une part l'ex CCCC et d'autre part l'ex CCRC. Ces 2 entités fusionnées au 01/01/2014 étaient au sein dans un même Contrat Enfance Jeunesse (CAF de l'Yonne) jusqu'à fin 2015, mais avec 2 destinataires de paiement (un paiement pour chaque Communauté de Communes). Il est néanmoins nécessaire que le paiement soit un unique versement à la CCOP.

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité que le contrat CAF soit un contrat de continuité pour un seul destinataire de paiement issu de la fusion des 2 entités : la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye.

Suppression d'un poste de CDI

Suite à la reprise de la gestion du camping par la commune de Charny, l'employé des précédents gérants se devait d'être repris par la commune de Charny, mais cette personne a démissionné avant même de prendre son poste. Il faut donc supprimer ce poste.

Les délégués approuvent cette disposition à l'unanimité.

Affaires diverses

- TEPOS : suite à la réunion au Pays à laquelle il a assisté, Monsieur Beullard rappelle la démarche. Le projet Territoire à Énergie Positive, dont nous faisons partie par l'intermédiaire du Pays, vise à réaliser des économies d'énergie et à être producteur d'énergie. Elle passe par :
 - 1) un état des lieux du territoire en matière d'énergie,
 - 2) des propositions de solutions techniques
 - 3) l'application des solutions.Un questionnaire a été distribué dans les communes pour commencer l'état des lieux des bâtiments publics. Seules quelques communes de la CCOP ont répondu. Monsieur Beullard rappelle qu'il faut rendre ce questionnaire au plus vite.

Des diagnostics devront être réalisés par des prestataires spécialisés recrutés par voie de marché public (subventionné à 70%)

Mme VUILLERMOZ s'inquiète des compétences réelles des personnes qui seront choisies pour réaliser ces diagnostics. Elle estime que les préconisations devront être réellement productrices d'économies d'énergie, et non pas destinées à nous engager dans des dépenses en direction de produits soi-disant performants, mais en fait issues du lobbying de certaines entreprises.

Le Président demande à Mme VUILLERMOZ d'entrer dans la commission ad hoc au Pays, afin qu'elle puisse profiter de ses compétences, en particulier au niveau de la rédaction du cahier des charges. Mme VUILLERMOZ estime que si l'on doit passer sous les fourches caudines de l'ANAH, on ne pourra jamais faire les choses correctement. Après réflexion, elle accepte cette mission.

- CLECT : la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est chargée de définir les sommes que les communes doivent verser à la CCOP afin qu'elle puisse être en mesure d'exercer ses compétences. La première réunion aura lieu le lundi 30 juin à 19 h 30.
- Exercice des compétences de la CCOP : lors de la dernière réunion de bureau, des décisions ont été prises à ce sujet. Les compétences communautaires devront être pleinement exercées par celle-ci, ce qui va entraîner une réorganisation de la nouvelle entité.
- Écoles :
 - l'autorité d'emploi sur le personnel est exercée par Madame Danny BOURGES et Monsieur Joël LALES, l'autorité de gestion est du ressort de la DRH. Une réunion avec les agents concernés est prévue.
 - Au niveau administratif, Brigitte CHEVRY, Annette GORGEON et Valérie LEBRUN gèreront les dossiers, dans un bureau dédié à la CCOP. Les inscriptions des élèves sont du ressort de la collectivité, et les admissions du ressort des directeurs d'écoles.
 - Les dérogations scolaires doivent être examinées au cas par cas par la collectivité qui décide.
 - En ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires, ils seront en application à la rentrée 2014-2015, les NAP auront lieu pendant 1 h les mardi, jeudi et vendredi. Les activités auront lieu sur place dans les écoles ou dans les salles mises à disposition par les collectivités. L'encadrement et les propositions d'activités seront effectués par le personnel du CLSH qui est compétent et qui a déjà l'expérience de l'organisation du périscolaire, ainsi que par du personnel de la CCOP dédié. Une formation est prévue pour les NAP. Les commissions enfance et école se réuniront le 28 juin. Le coût est évalué à 200 € par enfant et par an, pour 300 enfants (60 000 €). Le fonds d'amorçage de 50 € par enfant ne sera en principe attribué qu'une seule fois (15 000 €).
 - Monsieur Noël ARDUIN informe l'assemblée de l'obligation de faire procéder au contrôle de la qualité de l'air dans les locaux recevant des enfants de moins de 6 ans avant le 1^{er} janvier 2015. Sont concernés la crèche, le centre de loisirs, les 3 écoles maternelles et les cantines. Le choix du prestataire fera l'objet d'un appel d'offres. Monsieur Bruno ACKERMANN s'insurge contre ces nouvelles obligations qui entraînent des dépenses excessives qui seront de toute façon payées par le contribuable puisque les dotations de l'état sont en constante régression. Il estime qu'il faut savoir dire NON.
- Pouvoir de police administrative : le Président rappelle qu'il ne souhaite pas que le pouvoir spécial de police administrative lui soit transféré. Il demande aux maires de bien vouloir prendre l'arrêté refusant le transfert de ce pouvoir impérativement avant le 1^{er} juillet 2014.

- Délégation à l'Association Enfance et Loisirs : suite à une erreur technique dans la rédaction de la précédente délibération, il est nécessaire de l'annuler et de la remplacer. Les délégués auprès de l'Association Enfance et Loisirs sont donc :
 - o Titulaires : MM. Et Mme BOURGEOIS ZIMMERMANN Sonia, JAVON Fabienne, BOURGES Danny, BEULLARD Michel, LALES Joël, BERNIER Claudine, LAMBRECHT Nicolas, POIRIER Régis.
 - o Suppléants : MM. Et Mme DELECLUZE Philippe, SAULNIER Nathalie, JANNOT Gaëlle, BATAILLE Catherine, BAILLIET Agnès, GRUÉ Clémence, MATHELIE Sandrine, RABILLON Angeline.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 15.

Le Président

Le secrétaire

Michel COURTOIS

Danny BOURGES